



Le P'tit Saint-Ciers



Bulletin Municipal

Janvier 2022

Mairie - n° 2 Berbillot

Ouverture au public :

Lundi 14h00 à 16h45

Mercredi et Vendredi 14h00 à 18h30

Jeudi 14h00 à 19h00

Fermé le Mardi toute la journée

Tel : 05 57 64 91 40 Fax : 05 57 64 94 17

Directeur de la publication et de la rédaction : Serge ROBIN - Maire

mairie-de-st-ciers-de-canesse@wanadoo.fr

Site internet : mairie-saintciersdecanesse.com

Le mot du maire

Voici votre nouveau P'tit St Ciers.

Sa sortie coïncide avec la nouvelle année et les traditionnels vœux que l'on présente.

Je ne faillirai pas à la tradition. C'est avec un plaisir non dissimulé qu'au nom du Conseil Municipal ainsi que du personnel communal, que je vous présente tous nos vœux, les meilleurs, pour cette année 2022 :

Santé

Ce n'est pas sous les meilleurs auspices que démarre cette nouvelle année, c'est le moins que l'on puisse dire... J'espère que cette nouvelle vague de covid 19 ne soit plus rapidement qu'un mauvais souvenir et bien évidemment qu'elle ne soit pas suivie d'une sixième...

En même temps, pour être certains de ne pas être contaminés ou de l'être avec des effets très atténués, nous connaissons parfaitement le mode d'emploi ! Alors celles et ceux qui ne le seraient pas encore (vaccinés) à vos seringues !!! Ce n'est agréable pour personne de se faire vacciner mais c'est un devoir, je le rappelle humblement sans vouloir en imposer, tout en respectant l'avis de chacun.

Bonheur

Je souhaite vivement que 2022 ; une fois le covid vaincu ; soit une année de joie et de bonheur pour toutes et tous. Retrouvons le plaisir de se rencontrer, de s'amuser ensemble sans arrière-pensée, fortifions le goût du vivre ensemble, l'envie de partager un verre, une assiette sur nos marchés gourmands mensuels qui sont une belle réussite, ou lors d'autres manifestations qui viendront agrémenter notre vie de village. Il fait bon vivre à Saint Ciers de Canesse, les nombreux chaland extérieurs à la commune du marché le soulignent. Comment ne pas les croire !

Réussite

Que vos entreprises soient couronnées du succès qu'elles méritent ! Pour votre plus grand bien, pour votre prospérité et pour celle de notre collectivité.

En ce qui concerne Saint Ciers de Canesse, des projets vont voir le jour. Quelques maisons supplémentaires en face de l'école au-dessus de notre place deviendront bientôt réalité. Quelques maisons qui devraient logiquement (une fois le nid construit, les œufs sont bien au chaud et couvés !) nous apporter quelques beaux enfants qui viendront augmenter nos effectifs à l'école...juste en face !

Notre Plan Local d'Urbanisme devrait être officialisé après examen et avis des services de l'Etat. Rappelons que ce dernier doit s'inscrire dans les prescriptions du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) déjà en application sur la Communauté de Communes de Blaye, d'où la difficulté d'intégrer nos desiderata au canevas déjà prédéfini.

D'autres projets sont à l'étude et nous l'espérons verront bientôt le jour. Nous en reparlerons dans les prochaines parutions, il faut bien se garder quelques poires pour la soif !

Solidarité

Je souhaite encore et toujours, que la grande famille des Canessoises et Canessois soit encore plus soudée qu'elle ne l'est. Il faut que nous soyons solidaires les uns des autres, sinon à quoi cela servirait-il de vivre dans notre magnifique ruralité où les services à la personne s'étiolent ou disparaissent petit à petit ?

Résister à cette désertification, que nous enrayons à Saint Ciers de Canesse pour l'instant et je l'espère pour longtemps, c'est être solidaire, tendre la main, proposer son aide, c'est vivre au milieu de personnes que l'on connaît, que l'on apprécie pour ce qu'elles sont, ce qu'elles font et dont on peut s'étonner parfois des différences qu'elles manifestent mais qui font notre richesse, notre histoire à toutes et tous.

Soyons solidaires et respectueux les uns des autres !

Nous vous souhaitons du fond du cœur, une très belle année 2022.

A bientôt de vous retrouver libres et débarrassés des contraintes sanitaires !

Bien à vous.

Serge ROBIN

AGENCE POSTALE 05 57 64 90 02

Horaires : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h00 – 12h30
Mercredi : 9h00 – 12h00 et Samedi 9h30 – 12h30

CABINET INFIRMIER 07 86 51 28 26

A domicile ou sur RDV 7J/7
Manuela TABARD & Cinthia HEBERT

BIBLIOTHEQUE Accès direct depuis le parvis de la mairie - Gratuit, grand choix de livres
Ouvert tous les mercredis et vendredis de 16h00 à 18h00
Responsable bénévole : Michèle LARRA 05 57 64 91 40 canesslire@orange.fr

LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A

Président : Stéphane COIFFE

Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l' Eglise

Président : François DE PARDIEU
05 57 64 92 49 / 06 40 34 64 07

Club de l' Amitié

Présidente : Michèle LARRA
06 42 50 74 73

S.C.A.L (Société Communale d'Animations et de Loisirs)

Présidente : Marie-Christine DELFAUT
06 16 67 25 69

Sweet Velvet Road

Président : Patrick MOUTREUIL
06 33 78 87 78

Le Cercle Canessois

Président : Jean-Yves PICARD
06 33 03 06 39

Les Vieilles Guimbardes Canessoises

Président : Pascal BRAYETTE
06 80 47 91 27

L'Oeil de la Percée

Président : Patrick DELWARTE
06 13 03 32 14

Mat'Prim

Présidente : Vanessa CORAZZA
06 41 45 19 12

B.B.D.A.

Président : Stuart SHIPPEY
06 11 08 88 03

Les Jardins de Saint Jean

Président : Christian MATHIAS
06 32 21 01 19

- **URGENCES MEDICALES** : 15
- **POMPIERS** : 18 - Rue Joseph Taillasson Blaye – 05 57 42 61 30
- **GENDARMERIE** : 17 - Rue Jaufré Rudel Blaye - 05 57 42 70 20
- **HOPITAL DE BLAYE** : 05 57 33 40 00
- **ENFANCE MALTRAITEE / ENFANT EN DANGER** : Numéro d'urgence 119 (appel gratuit)
- **VIOLENCES CONJUGALES** : 39 19
- **HARCELEMENT SCOLAIRE** : 20 30
- **CPAM (Sécurité Sociale)** : - 32 Rue des Maçons Blaye – 01 84 90 36 46
- **MAISON MEDICALE DE BLAYE** : 05 57 94 42 42
- **MISSION LOCALE** : Rue St Simon Blaye – 05 57 42 85 75 contact@mlhautegironde.org
- **POLE EMPLOI** : Rue Adelaïde Hautval Blaye – 09 72 72 39 49
- **SOUS-PREFECTURE** : Rue André Lafon Blaye – 05 57 42 61 61 sp-blaye@gironde.fr
- **SMICVAL** : 05 57 84 74 00
- **DECHETTERIE (St Paul)** : 05 57 55 86 60
 - Horaires d'été (mars à octobre) : lundi à samedi 9h00 à 13h00 / 14h00 à 18h00
 - Horaires d'hiver (novembre à janvier) : lundi à samedi 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00
- **SIAEPA** : 05 57 68 22 36

La vaccination – C'est aussi un geste citoyen

En déclenchant la fabrication d'anticorps, la vaccination permet de lutter contre des maladies infectieuses potentiellement graves.

On est vacciné pour se protéger soi-même, mais aussi sa famille et son entourage.

La généralisation de la vaccination contre certaines maladies a permis leur éradication.

Plus nous sommes nombreux à nous vacciner, plus nous évitons à ceux que nous aimons, à ceux avec qui nous travaillons, de tomber malades.



Centre de vaccination COVID

Coordonnées pour le Centre de Vaccinations Covid 19 :
Centre de vaccination Haute Gironde - CARS
5 Le Bourg
33390 Cars

Quels sont les horaires d'ouverture du Centre de Vaccinations Covid 19 ?

Lundi: 09:00-12:30/13:00-17:00
Mardi: 09:00-12:30/13:00-17:00
Mercredi: 09:00-12:30/13:00-17:00
Jeudi: 09:00-12:30/13:00-17:00
Vendredi: 09:00-12:30/13:00-17:00
Samedi: 09:00-12:00
Dimanche: fermé

Prendre rendez-vous sur Doctolib



En savoir plus

Qu'est-ce que ça veut dire «être à jour» ?
«Être à jour» c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas «à jour» ?
Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de «rattrapage».

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

BCG (Tuberculose)
La vaccination contre la tuberculose est recommandée dès la naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite
Les rappels de l'adulte sont désormais recommandés à âges fixes soit 75 ans, 85 ans, etc.

Coqueluche
Le rappel de la coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 3 mois que l'on ne peut pas encore vacciner ; la vaccination sera à nouveau recommandée à l'entourage des nourrissons à l'occasion d'une nouvelle grossesse, si le dernier rappel coqueluche date de plus de 10 ans.

Hépatite B
La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque
La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C
La vaccination est recommandée aux enfants âgés de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans inclus.

Rougeole-Oreillons-Rubéole
La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose entre 16 et 18 mois. Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses du vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)
La vaccination est recommandée chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans révolus.

Grippe
La vaccination est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

313-63914-PC Mise à jour : mars 2014

Une question ? Un conseil ?
Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien.



Don de jouets et livres pour enfants

En complément de ses journées « Don de vêtements » les 1ers dimanches de chaque mois, la commune a souhaité à l'approche de Noël privilégier les enfants.

C'est donc le dimanche 28 novembre, dans la salle des fêtes, qu'avait lieu une journée de don de jouets et de livres à destination des plus jeunes.

Dès l'ouverture des portes à 10h30, de nombreux parents (et enfants) ont pu venir choisir des articles en excellent état, donnant ainsi à de nombreux jouets une seconde vie.

Cette journée a été un réel succès et la municipalité tenait à remercier les habitants qui ont répondu présents à la collecte.

Les quelques jouets et livres qui n'ont pas trouvé preneur seront distribués aux écoles de St Ciers et Villeneuve ainsi qu'à une association.





Les 2 portes intérieures de la salle des fêtes ont été remplacées par des portes coupe-feu. Elles sont en attente des finitions (peinture, plaques de protection).

Voirie

Le revêtement des routes a été refait aux lieux-dit Le Petit Homme, Thioudat, Le Roi d'Espagne et Cugnet.

Un curage des fossés de la commune a été effectué soit 1,3 km.



Travaux à l'école :

Un nouveau linoléum a été posé dans la classe des petits-moyens et la mise en sécurité de l'éclairage a été effectuée.



Repas des anciens

Un fois de plus, le traditionnel repas de nos anciens n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie.

En lieu et place, la municipalité a souhaité comme en janvier 2021, distribuer des paniers gourmands, composés de produits issus de commerces et producteurs locaux présents sur le marché gourmand.



Célébration du 11 Novembre

Le 11 Novembre 2021, la commune a tenu à rendre hommage aux soldats morts pour la France. Pour cette commémoration, Serge ROBIN était accompagné d'adjoints et d'élus pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts.

Cette année, malgré les conditions sanitaires, la population était autorisée à participer.



Rénovation et fleurissement d'un mur de soutènement en face du lotissement La Muscadelle.

Un nouveau parterre vient d'être créé devant la salle des fêtes. Il accueillera le logo de la commune en végétaux.



Marché de Noël

Vendredi 17 décembre avait lieu à la salle des fêtes de St Ciers la 1ère édition du marché de Noël.

À l'extérieur, on pouvait retrouver tous les commerçants habitués à notre marché gourmand (fromager, boucher, spécialités asiatiques...).

À l'intérieur, de nombreux artisans avaient répondu présents à notre appel.

C'est en tout une vingtaine d'exposants qui avaient tous installé de magnifiques stands.

Il y en avait pour tous les goûts : bougies, bijoux et accessoires en tissus, produits au safran, déco en bois flotté... Une occasion unique de trouver sur notre commune des cadeaux locaux et artisanaux.



Le Père Noël est arrivé à 15h à l'école pour rencontrer les élèves des deux classes, Grandes Sections/CP puis Petits/Moyens.

Il a offert les cadeaux que l'association Mat'prim avait acheté pour les enfants ainsi que les quatre vélos commandés par les maîtresses.

A 18h00, à la salle des fêtes, devant leurs familles, les enfants ont entonné des chants de Noël, accompagnés par une chorale d'adultes.

Cette 1ère partie a été suivie d'un concert du duo « L'air de rien ».

Durant cette soirée, les parents ont aussi été invités à aller chercher les objets confectionnés par leurs enfants auprès du stand de l'école.



Le Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié de Villeneuve-St Ciers a fêté Noël le dimanche 12 décembre à la salle des fêtes de St Ciers.

56 adhérents sur 72 étaient présents pour profiter d'un bon repas.

Ils ont pu écouter de la bonne musique et des chansons grâce à notre animateur Patrice, faute de pouvoir danser.

Ce fut un bon moment de convivialité dans le respect des règles sanitaires.

Le programme des sorties 2022 est en attente de la situation sanitaire.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Michèle Larra
Présidente



Agence Postale communale

Vanessa LOURTEAU, gérante, vous accueille les Lundi et Mercredi.

Gwénaëlle THOMAS, les Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 – 12h30
 Mardi : 9h00 – 12h30
 Mercredi : 9h00 – 12h00
 Jeudi : 9h00 – 12h30
 Vendredi : 9h00 – 12h30
 Samedi : 9h00 – 12h30



Si des associations communales souhaitent participer au marché « Les Délices de Canesse », elles peuvent se faire connaître en mairie ou en contactant les adjoints municipaux Samy Marzougui ou Fabien Aguado.



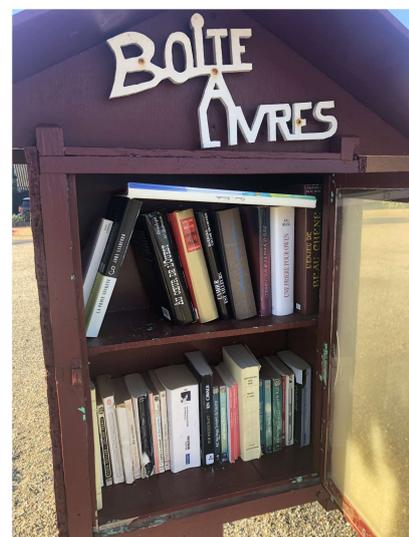
Une Boîte à Livres est installée depuis quelques temps déjà sur la place du bourg.

Cet échange gratuit repose sur quelques règles simples à respecter :

- Déposez 1 ou plusieurs livres et vous pouvez en emporter autant.
- Les livres doivent être en bon état.
- Les livres peuvent être pour adultes ou enfants.
- Les livres sont à la vue et à la portée de tous, aussi n'y déposez pas d'ouvrages « à ne pas mettre entre toutes les mains ».

Chacun est responsable du bon fonctionnement de ce système.

Bonne lecture à tous !



Une nouvelle Boîte à livres est en cours de fabrication !!

Cette dernière sera dédiée uniquement aux livres et magazines pour les enfants.

URGENT

**Classe menacée
de fermeture !**

**A l'école dès 2 ans
Dispositif Toute Petite Section
de l'Ecole de Gauriac**

Votre enfant est né en 2020, vous pouvez solliciter **dès maintenant** son entrée à l'école maternelle dans le dispositif de Toute Petite Section de l'école de Gauriac à la rentrée de septembre ou dès son anniversaire (s'il est né entre la rentrée et le 31 décembre).

Renseignements auprès de l'école par téléphone (05.57.64.96.15)
ou mail (e.gauriac@ac-bordeaux.fr)

Inscriptions **urgentes** à la mairie de Gauriac

INFORMATION A DIFFUSER LARGEMENT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 janvier 2022,

La CCB élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

La Communauté de Communes de Blaye, après avoir prescrit la procédure d'élaboration de son PLUi-H le 30 juin dernier et recruté le bureau d'étude en novembre, débute officiellement l'élaboration pluriannuelle de son document d'urbanisme.

Qu'est-ce que le PLUi-H ?

Le PLUi-H est un document de planification qui analyse le fonctionnement du territoire intercommunal, identifie ses enjeux pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...). Ce document remplacera, une fois son approbation, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans chaque commune.

Un projet partagé

Pour en savoir plus sur la démarche d'élaboration du PLUi-H, vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes : <https://ccb-blaye.com/>.

Vous pourrez y trouver les explicatifs de la démarche actualisés au fur et à mesure de l'avancée du projet et les alertes des réunions publiques. Des documents pourront également être consultés directement au sein des mairies de la Communauté de Communes.

Un registre situé à l'Espace France Service au 32 rue des Maçons à Blaye et une adresse email plui@ccb-blaye.com, sont également à votre disposition pour noter vos observations sur le projet.

Mon calendrier de collecte : SAINT CIERS DE CANESSE



Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Dec. 2022
Mar. 01 (Férié)	Mar. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01	Mar. 01 (Férié)	Jeu. 01
Dim. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Ven. 02	Ven. 02
Lun. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Mer. 02	Sam. 03
Mar. 04	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Jeu. 03	Dim. 04
Mer. 05	Sam. 05	Sam. 05	Mer. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mer. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05	Ven. 04	Lun. 05
Dim. 06	Lun. 06	Dim. 06	Mer. 06	Ven. 06	Lun. 06 (Férié)	Mer. 06	Sam. 06	Mar. 06	Jeu. 06	Sam. 05	Mar. 06
Lun. 07	Mer. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Sam. 07	Mar. 07 (Férié)	Jeu. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Dim. 06	Mer. 07
Mar. 08	Sam. 08	Mar. 08	Ven. 08	Dim. 08	Mer. 08	Ven. 08	Mar. 08	Jeu. 08	Sam. 08	Lun. 07	Jeu. 08
Mer. 09	Jeu. 09	Mer. 09	Sam. 09	Dim. 09 (Férié)	Mer. 09	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09	Mar. 08	Jeu. 09
Lun. 10	Ven. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Lun. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Mer. 09	Sam. 10
Mar. 11	Sam. 11	Ven. 11	Lun. 11	Mar. 11	Ven. 11	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 10	Dim. 11
Dim. 12	Mer. 12	Sam. 12	Mar. 12	Mer. 11	Sam. 11	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Ven. 11 (Férié)	Lun. 12
Lun. 13	Mer. 13	Dim. 13	Mer. 13	Mer. 12	Dim. 12	Mer. 13	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13	Mar. 12	Mar. 13
Mar. 14	Jeu. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Jeu. 12	Lun. 13	Jeu. 14 (Férié)	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14	Sam. 12	Mer. 14
Mer. 15	Ven. 15	Mar. 15	Ven. 15	Ven. 13	Mar. 14	(Férié)	Lun. 15	Jeu. 15	Sam. 15	Dim. 13	Jeu. 15
Sam. 16	Sam. 16	Mer. 16	Sam. 16	Sam. 14	Mer. 15	Sam. 16	(Férié)	Ven. 16	Dim. 16	Lun. 14	Ven. 16
Dim. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17	Dim. 15	Jeu. 16	Sam. 16	Mar. 16	Sam. 17	Lun. 17	Mar. 15	Sam. 17
Lun. 18	Ven. 18	Ven. 18	(Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Dim. 17	Mer. 17	Dim. 18	Mar. 18	Mer. 16	Dim. 18
Mar. 19	Sam. 19	Sam. 19	Lun. 18	Mar. 17	Sam. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Lun. 19	Mer. 19	Jeu. 17	Lun. 19
Dim. 20	Jeu. 20	Dim. 20	(Férié)	Mer. 18	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 19	Mar. 20	Jeu. 20	Ven. 18	Mar. 20
Lun. 21	Ven. 21	Lun. 21	Mar. 19	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Sam. 20	Mer. 21	Ven. 21	Sam. 19	Mer. 21
Mar. 22	Sam. 22	Mar. 22	Mer. 20	Ven. 20	Mar. 21	Jeu. 21	Dim. 21	Jeu. 22	Sam. 22	Dim. 20	Jeu. 22
Mer. 23	Mer. 23	Mer. 23	Jeu. 21	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Ven. 23	Dim. 23	Lun. 21	Ven. 23
Jeu. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Ven. 22	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Mar. 23	Sam. 24	Lun. 24	Mar. 22	Sam. 24
Ven. 25	Ven. 25	Ven. 25	Sam. 23	Lun. 23	Ven. 24	Dim. 24	Mer. 24	Dim. 25	Mar. 25	Mer. 23	Dim. 25 (Férié)
Sam. 26	Sam. 26	Sam. 26	Dim. 24	Mar. 24	Sam. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Lun. 26	Mer. 26	Jeu. 24	Lun. 26
Dim. 27	Lun. 27	Dim. 27	Lun. 25	Mer. 25	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Mar. 27	Jeu. 27	Ven. 25	Mar. 27
Jeu. 28	Mer. 28	Lun. 28	Mar. 26	Jeu. 26 (Férié)	Lun. 27	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 28	Ven. 28	Sam. 26	Mar. 28
Ven. 29	Mer. 29	Mer. 29	Jeu. 28	Ven. 27	Mar. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Jeu. 29	Sam. 29	Dim. 27	Mer. 29
Sam. 30	Mer. 30	Mer. 30	Ven. 29	Sam. 28	Mer. 29	Ven. 29	Lun. 29	Ven. 30	Dim. 30	Lun. 28	Jeu. 29
Lun. 31	Jeu. 31	Jeu. 31	Sam. 30	Dim. 29	Jeu. 30	Dim. 31	Mar. 30	Ven. 30	Lun. 31	Mar. 29	Ven. 30
				Lun. 30	Mar. 31		Mer. 31			Mer. 30	Sam. 31

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée

Etat Civil

Depuis Septembre 2021, la municipalité a eu :

La joie d'accueillir 1 naissance

Le regret de perdre 1 administré

Calendrier des manifestations 2022

(sous réserve des restrictions sanitaires)

Marché gourmand : 4 février, 4 mars, 1er avril,
6 mai, 3 juin

Don de vêtements : 6 février, 6 mars, 3 avril,
8 mai, 5 juin

Permanence

Tous les samedis matins de 10h00 à 11h30, le Maire et ses adjoints tiennent une permanence en mairie ouverte à toutes les Canessoises et tous les Canessois.

Chacune et chacun peut donc venir soumettre une question, un problème, qui appelle réponse et solution.

Pour des dossiers plus importants, il est souhaitable de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Pour les nouveaux arrivants

Lors de votre arrivée, vous pouvez vous faire connaître en mairie afin de :

- Bénéficier des informations communales (horaires agence postale communale et mairie, calendrier ramassage des ordures ménagères, informations scolaires, liste des associations, manifestations et activités de la commune...)

- Accomplir certaines formalités : inscription sur les listes électorales, sur la liste de la population (intervention des pompiers, plan de sauvegarde...) et inscription à l'école

Nuisances sonores

A la demande des services de la Préfecture, il est rappelé à la population que les possesseurs d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, débroussailleuses ou scies mécaniques, etc... dont l'utilisation est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont dans l'obligation de n'utiliser ce matériel qu'aux jours et heures suivants :

Jours ouvrables : 8h30-12h30 / 14h30-19h30

Samedi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00





Soupe aux choux de Bruxelles

Pour 6 personnes



500 gr de tomates
fraîches ou en
boîte



500 gr de choux
de Bruxelles



50 gr de
lardons fumés



1 cube de bouillon



1 oignon



Poivre



Marjolaine

ÉTAPE 1

Faire cuire pendant 10 min les tomates (fraîches ou en boîte), coupées en morceaux avec une tasse de bouillon (eau et cube).

ÉTAPE 2

Assaisonner de poivre et de marjolaine.

ÉTAPE 3

Passer au mixer.

ÉTAPE 4

D'autre part, faire revenir pendant 10 min les choux de Bruxelles (préalablement blanchis 5 min à l'eau bouillante) avec les petits lardons et l'oignon haché.

ÉTAPE 5

Verser dans le potage, ajouter du bouillon pour obtenir 1.5 l environ.

ÉTAPE 6

Servir chaud avec des croûtons frits.

Réception du Canessois

Afin de réduire notre empreinte carbone, nous vous proposons de recevoir directement chez vous par e-mail votre journal communal.

Vous aurez ainsi le plaisir de le recevoir en avance... et en couleur !

Inscription par mail : mairie-de-st-ciers-de-canesse@wanadoo.fr

En précisant vos noms et adresse postale

Calendrier scolaire 2021 - 2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Crétell, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.



MENJS - Juin 2021

Ne pas jeter sur la voie publique

Saint-Ciers de-Canesse

est sur



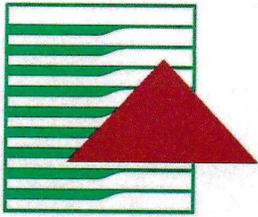
IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !





SAINT CIERS DE CANESSE

Sommet des Côtes de Bourg

FICHE DE RENSEIGNEMENT
(ALERTE CITOYENS)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Propriétaire ou Locataire :

Nombre de personnes dans le foyer :

Je souhaite également recevoir les informations suivantes :

- Vie de la commune (Fête des voisins, Brocante, Marché...)
- Réseau de distribution (Électricité, Eau, Internet, Téléphone...)
- Risques météorologiques (Inondation, Canicule, Tempête...)
- Circulation, Stationnement (Travaux, Transports, Routes barrées...)
- Vie Scolaire (Informations diverses)
- Sécurité (Informations diverses)